



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date/ Révision: 17 Septembre 2009

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

Nom du Produit : Toner Noir pour FS-720, FS-820, FS-920, FS-1016MFP, FS-1116MFP

Fabricant

Nom KYOCERA MITA CORPORATION

Adresse : 2-28, 1-Chome, Tamatsukuri, Chuo-ku, Osaka, Japon, 540-8585

Fournisseur

Nom : KYOCERA MITA Europe B.V

Adresse : Hoeksteen 40, 2132 MS Hoofddorp, Pays-Bas

Numéro de téléphone +31(0)20-6540000

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers les plus importants : Aucun

Dangers spécifiques : Aucun

Autres informations sur les dangers : Effets potentiels sur la santé

Ingestion : L'ingestion n'est pas une voie d'entrée applicable pour l'usage prévu.

Inhalation : Une inhalation prolongée de poussières excessives peut entraîner des lésions pulmonaires. L'utilisation de ce produit aux fins prévues n'entraîne pas d'inhalation de poussières excessives.

Contact avec les yeux : Peut entraîner une irritation des yeux.

Contact avec la peau : Risques négligeables d'irritation de la peau.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance ou préparation ; Préparation

Composants ;

| Nom chimique (nom courant) | N° CAS | Poids % |
|------------------------------------|------------|---------|
| Copolymère d'acrylate de styrène-1 | - | 50-60 |
| Magnétite | - | 40-50 |
| Oxyde de titane | 13463-67-7 | 1-5 |
| Silice | 7631-86-9 | 1-5 |
| Noir de carbone | 1333-86-4 | <1 |

4. PREMIERS SECOURS

- Inhalation : Evacuer la personne du lieu d'exposition et l'amener à l'air frais, faire des gargarismes avec beaucoup d'eau.
Consulter un médecin en cas de symptômes tels que la toux.
- Contact avec la peau : Nettoyer à l'eau et au savon.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement à l'eau et consulter un médecin en cas d'irritations.
- Ingestion : Rincer la bouche. Boire un ou deux verres d'eau pour diluer.
Demander un traitement médical si nécessaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : Eau (asperger d'eau), mousse, poudre, CO₂ ou produit chimique sec
- Procédure de lutte contre l'incendie : Veiller à ne pas faire voler la poussière de toner. Purger l'eau des alentours et baisser la température de l'atmosphère pour éteindre l'incendie.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : En cas de dispersion accidentelle du toner, éviter l'inhalation, l'ingestion, les contacts avec les yeux et la peau.
- Précautions pour l'environnement : Pas de précaution spéciale.
- Méthode de nettoyage : Rassembler le toner dispersé afin de ne pas le faire voler et ramasser à l'aide d'un chiffon humide.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation : Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne jamais ouvrir la cartouche de toner.
- Stockage : Maintenir le conteneur de toner hermétiquement fermé et le stocker dans un endroit frais, sec et sombre, à l'abri d'une source d'incendie.
Tenir hors de portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle <Données de référence> :

- ACGIH TLV(2000) : Oxyde de titane 10 mg/m³ Silice 10 mg/m³ Noir de carbone 3.5 mg/m³
Poussières totales 10 mg/m³
- OSHA PEL(2006) : Oxyde de titane 15 mg/m³ Silice 5 mg/m³ Noir de carbone 3.5 mg/m³
Poussières totales 15 mg/m³
- Equipement de protection : Des protections respiratoires, protections des yeux, protections des mains, protections de la peau et du corps ne sont pas nécessaires dans le cadre d'une utilisation normale.
- Ventilation : Un ventilateur n'est pas nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

| | | | | | | | |
|-------------------------|---|---------|-------------|-----------|-------|---------|---------|
| Etat physique : | Solide | Forme : | Poudre fine | Couleur : | Noire | Odeur : | Inodore |
| pH : | S. O. | | | | | | |
| Point de fusion : | 140 °C | | | | | | |
| Propriétés explosives : | Une explosion des poussières est improbable dans le cadre d'une utilisation normale. L'explosibilité expérimentale du toner fait l'objet de la même classification que des poudres similaires telles que la farine, le lait en poudre et les poudres de résine en fonction de la vitesse d'élévation de la pression. | | | | | | |
| Masse volumique : | 0.8 (Densité apparente) | | | | | | |
| Solubilité : | Pratiquement insoluble dans l'eau | | | | | | |

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité/ Réactivité : Stable dans le cadre d'une utilisation normale.

Produits de décomposition dangereux : Aucun

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë : Aucune donnée disponible

Toxicité dermique aiguë : Aucune donnée disponible

Toxicité d'inhalation aiguë : Aucune donnée disponible

Irritation oculaire aiguë : Aucune donnée disponible

Irritation dermique aiguë : Aucune donnée disponible

Sensibilisation de la peau : Aucune donnée disponible

Propriétés mutagènes : Test de Ames négatif.

Toxicité reproductive : N'est pas une substance toxique pour la reproduction d'après MAK, Proposition de Californie 65, TRGS905 et la Directive Européenne 67/548/CEE.

Cancérogénicité : N'est pas une substance cancérigène ou potentiellement cancérigène (excepté le noir de charbon) d'après l'IARC, l'Association Japonaise de Santé Industrielle, ACGIH, EPA, OSHA, NTP, ILO, MAK, Proposition de Californie 65, TRGS905 et la Directive Européenne 67/548/CEE.

En 1996, l'IARC a réévalué le noir de charbon comme étant une substance cancérigène du Groupe 2B (possible cancérigène pour l'homme). Cette évaluation se rapporte au noir de charbon pour lequel aucune preuve humaine adéquate n'est fournie mais des preuves suffisantes chez les animaux sont fournies. Ces dernières se fondent sur le développement de tumeurs des poumons chez le rat ayant subi des expositions d'inhalation au noir de charbon libre induisant une surcharge des particules dans les poumons. Les études réalisées sur des animaux autres que le rat n'ont pas déterminé de lien entre le noir de charbon et les tumeurs des poumons. En outre, un essai biologique de deux ans sur le cancer à l'aide d'une préparation de toner typique contenant du noir de charbon n'a montré aucun lien entre l'exposition au toner et le développement de tumeurs chez le rat.

Effets chroniques :

Au cours d'une étude sur l'exposition chronique au toner typique par inhalation chez le rat, un degré léger à modéré de fibrose pulmonaire a été observé chez 92% des rats du groupe de concentration élevée (16 mg/m³) et un degré de fibrose minime à léger a été observé chez 22 % des animaux du groupe d'exposition moyenne (4 mg/m³). Aucun changement pulmonaire n'a été observé dans le groupe d'exposition le plus faible (1mg/m³), le niveau d'exposition potentielle chez l'homme le plus pertinent.

Autres informations : Aucune

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas incinérer le toner et les conteneurs de toner. Des étincelles dangereuses peuvent entraîner des brûlures.

L'élimination doit se faire dans des conditions respectant les lois et réglementations locales, gouvernementales et fédérales concernant l'élimination (contacter l'agence environnementale locale ou gouvernementale pour les règles spécifiques).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|--------------------------------|--------|
| N° UN : | Aucun |
| Nom d'expédition UN : | Aucun |
| Classement UN : | Aucun |
| Groupe de conditionnement UN : | Aucun |
| Précautions Spéciales : | Aucune |

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Informations Européennes

Informations sur l'étiquette conformément aux Directives 67/548/CEE et 1999/45/CEE

| | |
|-------------------------|------------|
| Symbole et Indication : | Non requis |
| Phrase R : | Non requis |
| Phrase S : | Non requis |

Tous les composants de ce produit sont conformes à la directive 67/548/CEE.

Informations Américaines

Tous les composants de ce produit sont conformes à TSCA.

16. AUTRES INFORMATIONS

Conformément à nos connaissances actuelles, les informations contenues dans la présente sont précises. Cependant, notre responsabilité ne saura être engagée de quelque manière que ce soit sur la précision et l'intégralité des informations contenues dans la présente.

<Abréviation>

| | |
|---------|---|
| ACGIH : | American Conference of Governmental Industrial Hygienists |
| EPA : | Environmental Protection Agency(USA) |
| IARC : | International Agency for Research on Cancer |
| JAIH : | Japan Association on Industrial Health |
| MAK : | MAK(Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen) under Deutsche Forschungsgemeinschaft |
| NTP : | National Toxicology Program |
| OSHA : | Occupational Safety and Health Administration |
| TRGS : | Technische Regeln für Gefahrstoffe(Deutsche) |
| TSCA : | Toxic Substances Control Act (USA) |